

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 19 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateurs absents :**

BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Madame Brigitte LE SAULNIER.

En exercice : **25**

Présents : **13**

Absents : **12**

Représenté : **01**

Date d'envoi des convocations : **jeudi 10 mars 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

**Vu** la Décision n° 2021-828 DC du 9 novembre 2021 publiée au Journal officiel de ce jour ;

**Vu** la Décision du Conseil constitutionnel n° 2021-828 DC du 9 novembre 2021 ;

**Vu** la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

**Vu** le Décret n° 2021-1466 du 10 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

**Conformément** au IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoit, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

**Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 19 mai 2022.**

DEL 2022-05-30	<p style="text-align: center;"><b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PRECISIONS SUR LA DELIBERATION DEL 35/10/2020</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACCORDEE AU PRESIDENT</b></p>
----------------	--

Suite à la demande du Comptable Public de la DGFIP, le Conseil d'Administration du CIAS doit préciser le cadre d'Attribution des Prestations non défini dans la délibération DEL 35/10/2020.

Il s'agit notamment de l'attribution d'aide d'urgence.

Le Conseil d'Administration propose que cette Aide d'Urgence soit remboursable et pour un montant maximum de **200 euros** aux agents de l'EHPAD qui en feraient la demande.  
Le renouvellement de cette aide au même Agent ne pourra se faire qu'après remboursement intégral de la première aide.

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

**Vu la délibération DEL 35/10/2020 du Conseil d'Administration en date du 01/10/2020,**

**VALIDE, l'aide d'urgence attribuée aux Agents de l'Ehpad qui en feront la demande.**

**PRECISE** que l'aide d'urgence sera d'un montant de **200 €**, remboursable intégralement avant renouvellement.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

